

REUNION PUBLIQUE N°2 DU 6 SEPTEMBRE 2017

**PRESENTS**

BURDET Patrice, Maire  
LEGER Jacqueline, 1ère adjointe  
GUMERY Monique, élue  
DUC Marie-Agnès  
Chomaz Nadège, urbaniste mandataire

La réunion publique a été annoncée sur les panneaux d'affichage, dans les infos pratique du Dauphiné Libéré des 26, 28, 29, 30, et 31 août, 1<sup>er</sup>, 2, 3, 4, 5 et 6 septembre et le site internet en amont.

La réunion publique s'est tenue le 6 septembre 2017 en Salle polyvalent à 18h30 (durée 1h15).  
Une quinzaine de personnes étaient présentes.

M. Le Maire a introduit la réunion publique et a laissé la parole à Nadège Chomaz pour présenter le diaporama (voir ppt en pièces jointes).

Quelques questions ont été posées concernant:

- la constructibilité sur 400m<sup>2</sup> (surface qui semble faible) et la multiplication des conflits de voisinage.

Il est rappelé que la moyenne est bien plus élevée. L'objectif étant de permettre de l'habitat individuel, intermédiaire, groupé et collectif de faible hauteur. Il sera toujours possible de construire sur des parcelles de 1000 m<sup>2</sup> si l'occasion se présente et le règlement le permet.

- Certains habitants demandent à ce que soit inscrit également la prise en compte des éboulements.

- Quelle sera la constructibilité en zone agricole.

Seules seront autorisées dans des secteurs spécifiques la construction ou l'extension d'une construction destinée à l'activité agricole. Les zones agricoles sont destinées à être inconstructibles pour préserver le bon fonctionnement de cette activité.

- Il est signalé que la deuxième exploitation sur la cartographie n'existe pas.

Cette erreur sera corrigée.

M. le Maire a invité les personnes présentes à s'exprimer dans le registre de concertation et à suivre la procédure.

Le diaporama sera mis à la disposition de la population.